



Direction des Affaires juridiques
&
des Archives

Arrêté n°01-23-12-2020 du 23 décembre 2020

modifiant l'arrêté du 18 décembre 2020 portant renouvellement partiel du Conseil de l'École nationale supérieure d'ingénieurs Poitiers

La Présidente de l'Université de Poitiers

- VU le Code de l'éducation, notamment les articles L.712-2, L.713-1 à L.713-9, L. 719-1 et L. 719-2 ainsi que les articles D.719-1 à D. 719-47 ;
- VU le décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- VU l'arrêté en date du 18 novembre 2020 du Recteur de l'Académie de Poitiers, Chancelier des Universités, relatif à la composition de la Commission de contrôle des opérations électorales ;
- VU la délibération n°30-11-2020-01 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020 portant élection de Madame Virginie LAVAL à la présidence de l'université de Poitiers ;
- VU l'arrêté n°DS 15-12-2020-12 portant délégation de signature, Monsieur Gilles MIRAMBEAU, Directeur général des services, Monsieur Przemyslaw SOKOLSKI, Directeur des affaires juridiques, Services centraux - Processus électoraux ;
- VU l'arrêté électoral n°01-18-12-2020 du 18 décembre 2020 portant renouvellement partiel du Conseil de l'École nationale supérieure d'ingénieurs Poitiers ;
- VU les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- VU les Statuts de l'École nationale supérieure d'ingénieurs Poitiers,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

L'opération électorale prévue à l'arrêté du 18 décembre 2020 portant renouvellement partiel du Conseil de l'École nationale supérieure d'ingénieurs Poitiers est annulée.

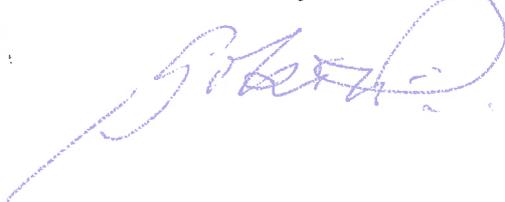
Article 2 :

Le présent arrêté prend effet à compter de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers.

Ensemble le Directeur et le Responsable administratif de l'École nationale supérieure d'ingénieurs Poitiers, ainsi que le Directeur général des services sont responsables de l'exécution du présent arrêté.

**P/le Président de l'université
et par délégation,
Le Directeur des affaires juridiques**

Przemyslaw SOKOLSKI



À Poitiers, le mercredi 23 décembre 2020

La Présidente de l'Université de Poitiers
Virginie LAVAL